



Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures, Léon Gloden, et de Madame la Ministre de la Justice, Elisabeth Margue, à la question parlementaire n° 248 de l'honorable Député Dan Biancalana au sujet des agressions envers le CGDIS

Considérant que la loi du 5 juin 2019 portant modification de l'article 269 du Code pénal pour sanctionner les agressions contre les personnes participant à une mission de sécurité civile a pour objet d'offrir aux membres des services de secours une protection efficace en cas d'agressions pendant l'exercice des missions de sécurité civile, les réponses aux questions 1 et 3 à 5 ne concernent que les agents du Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS).

Question 1

Depuis l'entrée en vigueur de la loi précitée du 5 juin 2019, trois plaintes ont été déposées pour des comportements de rébellion, dont ont été victimes des agents du CGDIS.

Question 2

Ci-dessous, vous trouvez le nombre d'affaires nouvelles concernant les faits incriminés par l'article 269 du Code pénal ainsi que le nombre de condamnations prononcées sur base dudit article, sans distinction quant aux personnes visées à l'article 269 du Code pénal, le système de traitement ne permettant pas de ventiler les statistiques selon les entités concernées ou les comportements tombant sous la qualification de « rébellion ».

Année	Nombre d'affaires nouvelles	Nombre de condamnations
2019	34	0
2020	37	0
2021	33	1
2022	30	0
2023	29	2
Total	163	3

Toutefois, il ressort des informations obtenues du CGDIS, qu'une des condamnations concerne le CGDIS et porte sur des violences légères sur des membres du CGDIS.

Questions 3 et 4

Une hausse du sentiment d'insécurité des agents du CGDIS lors de leurs interventions ne peut pas être relevée. Ceci est confirmé par les chiffres issus du formulaire « Meldebogen Gewalt/Übergriff », mis à disposition des agents, qui sont à mettre en relation avec le nombre des interventions assurées par le CGDIS depuis 2018 (plus de 400.000) :



Année	Agression verbale	Agression physique	Agression avec utilisation d'armes/d'outils	Total
2018	37	24	2	63
2019	7	10	2	19
2020	27	10	0	37
2021	11	12	0	23
2022	8	22	0	30
2023	11	17	0	28
Total	101	95	4	200

Question 5

Nous prions le député de se référer à la phrase introductive.

Luxembourg, le 29 février 2024
Le Ministre des Affaires intérieures,
(s.) Léon Gloden